

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-07

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an 2023, le 15 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 08/03/2023 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN (jusqu'à 19h10), Cécile SACHOT, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Emilie CHAPALAIN à Alexia ROUSSEAU (à partir de 19h10 heure de son arrivée)
Katell RABY à Franck CLOUET
Solène LAUNAY à Thierry GADAIS
Pascal PHILIPPE à Patrice DRAIGNAUD
Audrey TENEZ à Cécile SACHOT
Karine DESVARD à Lydie RETAILLEAU

Désignation d'un secrétaire de séance : Didier CHAUVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : Franck CLOUET

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 ;

VU l'arrêté 2022-216 adoptant les Lignes Directrices de Gestion

VU l'avis du Comité Social Territorial du 20 février 2023,

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant les différentes créations, modifications et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et mouvements du personnel, l'Adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée avec la création de :

Suppressions de postes :**Emplois permanents :**

Dans le cadre d'un avancement de grade :

- 1 Attaché à temps complet
- 1 Rédacteur à temps complet
- 1 Technicien à temps complet
- 1 Technicien à temps complet
- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 79.71%
- 1 Adjoint Technique à 84.43%

Dans le cadre d'une fin de disponibilité et d'un recrutement par voie de mutation :

- 1 Adjoint Administratif à temps complet

Dans le cadre d'une rupture conventionnelle :

- 1 Technicien Principal 2^{ème} classe à temps complet

Dans le cadre fin de stagiairisation – non titularisation :

- 1 Adjoint technique à temps complet

Dans le cadre d'augmentation du taux d'emploi :

- 1 Adjoint d'animation à 18,37%
- 1 Adjoint technique à 74.11 %

Dans le cadre d'un départ à la retraite :

- 1 Technicien à temps complet

Emplois non permanents :

Dans le cadre fin de contrat :

- 1 Adjoint administratif à temps complet
- 1 Ingénieur territorial à temps complet
- 1 Adjoint d'animation à 20%

Dans le cadre d'augmentation du taux d'emploi :

- 1 Adjoint technique à 90%
- 1 Adjoint technique à 60%

Dans le cadre d'un recrutement par détachement :

- 1 Adjoint administratif à temps complet

Dans le cadre d'un recrutement en emploi permanent :

- 1 Adjoint technique à temps complet

Créations de postes :

Emplois permanents :

Dans le cadre d'un avancement de grade :

- 1 Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Emplois non permanents :

Dans le cadre d'un contrat de projet :

- 1 Animateur à 80%

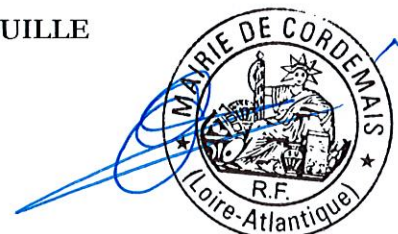
Annexe : CM 15-03-2023 Annexe 07 : Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil :


- **FIXE** les effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 16 février 2023 ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Le Maire
Daniel GUILLE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

	EMPLOIS PERMANENTS (titulaires et stagiaires)		Taux Emplois	Autorisés CM	Pourvus	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 044-24400459-20230315-2023-07-DE
	TOTAL			116	77	Accusé de réception Réception par le préfet : 20/03/2023
	Emplois permanents			83	59	Affichage : 23/03/2023
	Emplois NON permanents			33	18	15-mars-23

Temps Complet			59	41	18		
Directeur général des services de 2000 à 10 000 hab.			100	1	1		
Administrative	A	Attaché	100	1		1	Suppression
Administrative	A	Attaché Principal	100	1		1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1	Suppression
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1	1		
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1	
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	100	1		1	création
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1		1	création
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1		1	création
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1		1	Suppression
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1		
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine Principal de 1e cl.	100	1	1		
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1		
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1		
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1		
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1		
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1		
Technique	A	Ingénieur Principal	100	1	1		
Technique	B	Technicien	100	1		1	Suppression
Technique	B	Technicien	100	1		1	Suppression
Technique	B	Technicien	100	1		1	Suppression
Technique	B	Technicien	100	1	1		
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	100	1		1	création
Technique	B	Technicien Principal 2ème classe	100	1		1	Suppression
Technique	B	Technicien Principal 2ème classe	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	B	Technicien	100	1		1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique	100	1		1	Suppression
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1		
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	100	1		1	création
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1		
Temps Non Complet				24	18	6	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème cl.	57,14	1	1		
Administrative	C	Adjoint administratif	19,95	1		1	
Animation	C	Adjoint d'animation	45,35	1	1		
Animation	C	Adjoint d'animation	36,36	1	1		
Animation	C	Adjoint d'animation	36	1	1		
Animation	C	Adjoint d'animation	23,05	1	1		
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1		
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1		
Animation	C	Adjoint d'animation	18,37	1		1	Suppression
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	90,06	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	79,71	1		1	Suppression
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	79,71	1	1		

